



Affaire suivie par :
difor@ac-normandie.fr

Rouen, le 2 septembre 2021

Julien LABEYRIE
Chef de division DIFOR
Rectorat de la région académique Normandie
25 rue de Fontenelle, 76037 Rouen Cedex 1

François FOSELLE
Secrétaire général adjoint - Directeur des
relations et des ressources humaines

à

Valérie HINCKER
Adjointe au chef de division DIFOR
Rectorat de la région académique Normandie
168 rue Caponière, BP 46184, 14061 Caen Cedex

Mesdames, Messieurs les chefs des
établissements publics et privés
Mesdames, Messieurs les chefs de
division des services déconcentrés
Monsieur le directeur de l'IFPRA
Messieurs les chefs d'établissement
support des GRETA

s/c Mesdames, Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des
services départementaux de l'éducation
nationale du Calvados, de l'Eure, de la
Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime

Objet : Campagne d'inscription des personnels au plan académique de formation (PAF) : personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS), assistants d'éducation (AED), accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) - Année scolaire 2021-2022

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Livret de la formation 2021-2022 - Plan académique de formation (PAF) 2021-2022
- Annexe 2 : Récapitulatif des candidatures : pour les structures partenaires dont les agents ne disposent pas d'un identifiant numérique
- Annexe 3 : Plan de développement des compétences de l'IFPRA
- Annexe 4 : Demande d'inscription aux formations du plan de développement des compétences (PDC) 2021 de l'IFPRA
- Annexe 5 : Affiche de la campagne d'inscription à diffuser

Cette circulaire précise les modalités de mise en œuvre du plan académique de formation 2021-2022 ouvert à toutes les catégories de personnels. L'offre académique de formation est consultable sur l'espace professionnel du site académique à l'adresse <https://www.ac-normandie.fr/formations-121497>

1 – Campagne d'inscription au plan académique de formation (candidatures individuelles)

Les inscriptions s'effectuent par les agents **du 6 septembre au 3 octobre 2021 inclus**.

Le nombre de vœux est limité à six par agent. Les formations seront mises en œuvre uniquement si elles ont recueilli suffisamment de candidatures et sous réserve des budgets disponibles.



Les modules de formation ouverts à l'inscription individuelle jusqu'au 3 octobre 2021, recensés en annexe 1, doivent faire l'objet d'une inscription dans l'application «GAIA – accès individuel» accessible par les agents depuis leur espace professionnel :

- Périmètre de Rouen : [Intranet\Gestion des personnels\Formation\Mes applications\Gestion de la formation continue \(GAIA\) : GAIA – accès individuel](#)
- Périmètre de Caen : [Intranet\Gestion des personnels\GAIA – accès individuel](#)

L'identifiant et le mot de passe professionnels seront demandés. En cas d'oubli ou d'une première identification, il convient de se reporter à la rubrique «[Gestion de mon identifiant numérique académique](#)» accessible dans le menu de l'espace professionnel de votre périmètre : <https://www.ac-normandie.fr/espace-pro-121626>

— PÉRIMÈTRE DE CAEN

- [Accéder à l'intranet](#)
- [Assistance](#)
- [Messagerie @ Mél ouvert](#)
- [Gestion de Mon Identifiant Numérique Académique](#)
- [Foire aux questions](#)

— PÉRIMÈTRE DE ROUEN

- [Accéder à l'intranet](#)
- [Assistance](#)
- [Messagerie @ Mél ouvert](#)
- [Gestion de Mon Identifiant Numérique Académique](#)

La consultation du PAF en ligne (iPAF) permet de sélectionner les modules de formation des différents dispositifs. **Cette sélection ne vaut pas inscription.**

Chaque dispositif présente un type de candidature précis :

- Avec candidature individuelle
- Avec candidature collective
- Sans appel à candidature

Les stagiaires des dispositifs avec candidature collective et sans appel à candidature seront désignés par les prescripteurs de formation (public désigné) ou feront l'objet d'un appel à candidature ultérieur (appel spécifique)

La mise à disposition du PAF le 06/09/2021 est doublée cette année par la publication du Livret de la formation (annexe 1). Cette édition est une première à l'échelle de la nouvelle académie de Normandie. Elle a pour vocation de vous proposer un fascicule aisément consultable qui vous présente de manière détaillée l'ensemble des formations accessibles sur inscriptions individuelles, selon un plan structuré par disciplines et thématiques. Vous y trouverez les renseignements relatifs aux contenus et aux modalités pédagogiques, mais aussi les précisions indispensables à votre inscription que sont les codes GAIA du dispositif et du module de la formation.

2 – Cas particulier : personnels enseignants des établissements privés sous contrat d'association (candidatures individuelles)

Les personnels enseignants des établissements privés sous contrat d'association ont accès uniquement à la consultation du PAF.

Les demandes d'inscription doivent être adressées au chef d'établissement (annexe 2) qui transmettra à FORMIRIS au plus tard le 3 octobre 2021 inclus. La liste validée des candidats retenus sera ensuite transmise à la DIFOR pour le **8 octobre 2021**, délai de rigueur.

3 – Ouverture réciproque du plan de formation académique-PAF et du plan de développement des compétences-PDC de l'IFPRA

3-1. Inscription des personnels de l'académie au plan de développement des compétences-PDC de l'IFPRA

Le plan de développement des compétences (PDC : annexe 3) est accessible en ligne : <https://sites.google.com/gretapps.com/pdc2021/me-former>



Les inscriptions sont à faire remonter via l'annexe 4 (Demande d'inscription aux formations PDC 2021). Les candidatures aux formations du PDC sont à retourner à la DIFOR **au plus tard le 3 octobre 2021 inclus** : difor@ac-normandie.fr

3-2. Inscription des personnels contractuels de l'IFPRA et des GRETA (candidatures individuelles)

Les personnels contractuels de l'IFPRA et des GRETA ont accès uniquement à la consultation du PAF :

- Les demandes d'inscription des personnels contractuels des GRETA doivent être adressées au chef d'établissement support (annexe 4) qui transmettra à l'IFPRA : cafoc@ac-normandie.fr
- Les demandes d'inscription des personnels contractuels de l'IFPRA affectés en UFA doivent être adressées au directeur des ressources humaines de l'IFPRA sous couvert du directeur de l'UFA : ifpra-rh@ac-normandie.fr (annexe 4)
- Les demandes d'inscription des personnels contractuels de l'IFPRA hors UFA doivent être adressées au directeur des ressources humaines de l'IFPRA sous couvert du responsable de pôle : ifpra-rh@ac-normandie.fr (annexe 4)

Le récapitulatif de ces candidatures est à retourner au plus tard le 3 octobre 2021 inclus.

La liste validée des candidats retenus sera ensuite transmise par l'IFPRA à la DIFOR pour le **8 octobre 2021**.

4 – Compte personnel de formation (CPF)

Les agents publics qui souhaitent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement de compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet d'évolution professionnelle, pourront mobiliser leur CPF pour obtenir une prise en charge partielle des frais de formation. Les modalités de mobilisation du compte personnel de formation seront précisées dans une circulaire à venir, consultable sur l'espace professionnel fin du premier trimestre 2021-2022.

5 – Préparation concours des personnels enseignant, d'éducation et d'orientation, d'encadrement, technique et administratif

J'attire votre attention sur le fait que les inscriptions aux préparations concours qui ont fait l'objet d'une campagne d'inscription anticipée courant juin 2021 sont closes à ce jour.

6 – SOFIA-FMO

Depuis cette rentrée, l'académie déploie l'application SOFIA-FMO. C'est un outil de pilotage de la formation qui s'adresse à l'ensemble des personnels de l'académie.

Elle est accessible via l'intranet :

- Périmètre de Rouen : [Intranet\ARENA-Page d'accueil des applications\Gestion des personnels\Applications locales de gestion des personnels\Sofia-FMO](#)
- Périmètre de Caen : [Intranet\Gestion des personnels\Sofia-FMO](#)

SOFIA-FMO permet au stagiaire de :

- Consulter le calendrier des formations auxquelles il est convoqué
- Proposer ou solliciter un covoiturage auprès des autres participants
- Signaler une absence au stage
- Communiquer avec le(s) formateur(s)



Deux courriels seront automatiquement adressés au stagiaire sur son adresse mail académique :

- En amont de la formation : un mail informant le stagiaire qu'il est convoqué et qu'il recevra un ordre de mission par la voie hiérarchique. Ce mail proposera, si le stagiaire le souhaite, d'être mis en relation avec d'autres stagiaires qui souhaitent covoiturer
- Le dernier jour de la formation : dans le cadre de la mise en place d'une démarche qualité, le stagiaire sera invité à renseigner en ligne un questionnaire d'évaluation

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette circulaire et de votre efficace contribution.

Signé : François FOSELLE